



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 72244

Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la demande de la Commission à la Cour de justice d'imposer à la France une astreinte journalière de 316 500 euros pour non-exécution de ses obligations en matière de prévention et de répression des débarquements et de la commercialisation de poissons n'ayant pas la taille requise. Si les manquements concernant le maillage minimal des filets, l'utilisation de dispositifs propres à réduire la sélectivité des filets, la composition réglementaire des captures et la taille minimale du poisson débarqué, ont été constatés, ils ne doivent pas occulter les améliorations apportées ces dernières années. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement quant aux mesures qu'il entend prendre pour défendre les intérêts de la France.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72244

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 398